

COMMUNE DE BRESSEY-SUR-TILLE
21560

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 AVRIL 2012

PRESENTS: MM. MOREAU - BILLET - MEYER - QUINTARD - BENOIT - CARBONNEL - FRANKLIN - GERMAIN - JACQUOT - LOEHRER - OUDIN - SAGRANGE - YAQOUB.

ABSENTS EXCUSES: MELINAND - LAVIGNE (Procuration à P. MOREAU).

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2012

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 mars 2012 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II - COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2011

Didier QUINTARD, Adjoint aux finances, présente en séance le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2011 de la commune.

	DEPENSES	RECETTES	Résultats de l'exercice 2011
Section de fonctionnement	403 899,49 €	433 608,45 €	Excédent de fonctionnement de 29 708,96 €
Section d'investissement	448 371,75 €	457 814,55 €	Excédent d'investissement de 9 442,80 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2011 de la commune.

Le Compte Administratif 2011 sera publié, dans son intégralité, sur le site Internet de la commune.

III – PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS PROPOSES POUR L'ANNEE 2012

↳ Voirie:

Denis MEYER, Adjoint aux travaux, propose de terminer la réfection en enrobés de la rue du Varin et de réaliser les réfections des rues de la Chevrière et des Ecoles pour un montant total de 43 457,86 € T.T.C., avec la possibilité d'obtenir une subvention de 5 000 € du Conseil Général de la Côte-d'Or, dans le cadre du «Dispositif d'accompagnement des projets communaux d'investissements».

↳ Ecole:

Pour l'école maternelle de Bresse-sur-Tille, le Maire propose d'inscrire au budget les dépenses suivantes:

- Pose de plaques métalliques pour la création d'un panneau d'affichage (600 €),
- Achat et pose de volets roulants (2 000 €),
- Remplacement du revêtement de sol d'une salle de classe (3000 € HT),
- Acquisition d'un photocopieur couleur connecté au réseau interne (4 000 €),
- Réalisation d'investissements divers (985 €).

↳ Salle des fêtes: La mise aux normes de l'électricité de cette salle est envisagée. L'estimation du coût de ces travaux s'élève à 17 000 €.

↳ Service technique: Il est proposé d'acquérir, pour le service technique, une mini motobêche (381 €), un aspirateur de feuilles (4 070 €) et un souffleur (580 €).

↳ Mairie: Pour la Mairie, il est décidé d'acquérir des extincteurs (600 €) et un photocopieur couleur connecté au réseau interne (4 000 €).

↳ Service garderie/restaurant scolaire: L'acquisition d'une armoire pour la cantine (2 000 €) est prévue. Il est également nécessaire de budgétiser le remplacement du lave-vaisselle et du four (7 500 €).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable pour l'inscription de l'ensemble de ces dépenses au Budget Primitif 2012 de la commune.

IV – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012

Didier QUINTARD, Adjoint aux finances, présente en séance le Budget Primitif 2012 de la commune.

Le taux des 3 taxes, qui reste identique à l'année 2011, est proposé au Conseil Municipal:

Taxe d'habitation:	8,00 %,
Taxe foncière sur les propriétés bâties:	19,62 %,
Taxe foncière sur les propriétés non bâties:	32,69 %.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- vote le taux des 3 taxes pour l'année 2012 sans modification par rapport à l'année précédente;
- approuve le Budget Primitif 2012 de la commune qui s'établit ainsi:

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	463 776,00 €	517 302,62 €
INVESTISSEMENT	370 654,04 €	370 654,04 €

Le Budget Primitif 2012 sera publié, dans son intégralité, sur le site Internet de la commune.

V – CHARTE «ILLICO²»: DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES «ILlicOMMUNES»

Le Grand Dijon a souhaité développer un accompagnement spécifique à destination des communes de l'agglomération qui ont signé la charte «ILLICO²». C'est le dispositif «Illicommunes».

Ce dispositif se décline pour chaque commune en un accompagnement à la mise en œuvre d'une politique énergétique et climatique locale. Il a été mis en place par le Grand Dijon dans l'optique de répondre à la fois aux enjeux du Plan Climat Energie Territorial (P.C.E.T.) ainsi qu'aux besoins des communes.

Le dispositif «Illicommunes» comprend pour la commune participante:

- ✓ la mallette «Illicommunes»: outil permettant de réaliser un état des lieux des politiques et des actions engagées par la commune, de se fixer des objectifs et d'identifier un plan d'action;
- ✓ une cellule d'appui qui aidera la commune à s'approprier la mallette «Illicommunes» et à mettre en place sa politique énergétique et climatique;
- ✓ la création d'un réseau de référents communaux;
- ✓ la mise en place de groupes de travail thématiques pour identifier et essayer les bonnes pratiques;
- ✓ un Fonds Plan Climat permettant d'inciter et d'accompagner les communes sur la mise en œuvre d'actions;
- ✓ un gestionnaire commun des Certificats d'Economies d'Energie.

La commune participante au dispositif s'engage à:

- ✓ signer la charte du P.C.E.T. du Grand Dijon;
- ✓ désigner suivant l'organisation interne de la commune un ou deux référents Plan Climat (un élu et un technicien) qui seront les interlocuteurs privilégiés de la cellule d'appui Plan Climat;
- ✓ réaliser en entier l'état des lieux initial avec la mallette au cours de la première année du dispositif;
- ✓ adopter et mettre en œuvre un programme d'actions Energie – Climat;
- ✓ participer aux rencontres «ILLICO²» et aux réunions d'échange du réseau intercommunal des référents.

Vu la délibération du 3 février 2012 adoptant la charte «ILLICO²» et autorisant le Maire à signer cette charte,

Considérant l'intérêt du dispositif «Illicommunes» pour atteindre les objectifs visés dans la charte «ILLICO²»,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide:

- d'adhérer au dispositif d'accompagnement des communes «Illicommunes», mis en place par le Grand Dijon, en vue d'atteindre les objectifs visés dans la charte «ILLICO²»;

d'autoriser le Maire à signer l'appel à manifestation d'intérêt concernant la participation au dispositif «Illicommune